

OH PUNAISES !

Ce communiqué a pour objet d'interpeller les pouvoirs publics sur le fléau des punaises de lit qui fragilise de nombreuses personnes et structures de l'urgence sociale.

Nous témoignons ici de notre récente expérience en la matière et de notre perplexité quant à la suite.

Nous, association Bagage'Rue, gérons et animons une bagagerie sociale dans le centre ville de Lyon, afin de permettre à des personnes de laisser leurs affaires, sacs et bagages dans un lieu sûr et de confiance. Nous avons ouvert « La bagage'Rue Cluzan » depuis le mois de juin 2018, et accueillons aujourd'hui plus de 200 bagages (notre local est petit, nous sommes déjà plein à craquer, les demandes ne faiblissent pas, mais c'est un autre sujet). **Nous avons choisi de raconter ici un épisode récent de la vie de l'association, concernant la présence de punaises de lits au sein de notre local et des bagages que nous gardons . Car même si nous sommes fier.e.s de la façon dont nous avons réussi à gérer cet épisode, nous restons démuni.e.s car rien ne nous paraît durablement résolu !**

En septembre 2019 nous apprenons que de nombreux centres d'hébergement d'urgence sont touchés par la présence de punaises de lits. Nous réagissons immédiatement en percevant bien que nous sommes potentiellement un lieu carrefour qui peut démultiplier la prolifération des punaises dans la ville et particulièrement dans les lieux fréquentés par les personnes vulnérables. Pour que vous vous représentiez mieux la situation : nous accueillons et gérons les bagages de personnes qui vivent la rue ou qui sont en grande précarité, qui passent souvent le matin et le soir lors des permanences d'ouverture pour échanger des affaires propres contre des affaires sales dans leur sacs, laisser des affaires utiles en journée et prendre des affaires utiles pour la nuit... S'il s'avère que des punaises de lits sont présentes dans le local, elles pourront se retrouver ensuite dans différents lieux de couche (squats, centres d'hébergements d'urgence, campements, etc...) où il est particulièrement difficile d'intervenir. Comment ne pas soulever l'ironie du sort : des punaises de lit dans les bagages des personnes qui n'ont justement pas de lit...

Sur les conseils avisés des personnes qui vivent ou qui ont vécu la rue, qui prennent part à la vie de l'association, nous avons anticipé un petit budget « désinsectisation » depuis le début du projet. Nous (le Bureau de l'association) décidons donc de faire appel à une entreprise qui va venir diagnostiquer notre local et nous dire si oui ou non, nous sommes infestés. Le vendredi 25 octobre, un prestataire vient avec un chien renifleur faire le tour du local avec Lucille Marcelin, la coordinatrice salariée. Le diagnostic est sans appel : il y a des punaises de lits sur toutes les étagères où sont entreposés les bagages, dans les plinthes et derrière les parois en lambris. Lucille informe le Bureau de l'association immédiatement. Le jour même elle se rend compte qu'elle a des piqûres... Lucille a donc ramené des punaises de lit à son domicile depuis son lieu de travail (il est évident pour notre association que les frais de traitement engendrés seront à la charge de l'association).

Face à cette nouvelle complexe, nous décidons de ne pas nous précipiter et essayons de trouver l'équilibre entre l'urgence de la situation et la nécessité de prendre le temps pour connaître la marche à suivre. A ce moment là nous pensions pouvoir trouver un appui auprès des institutions publiques du territoire. On se renseigne : peu de données disponibles sur les conduites à tenir, rien sur les spécificités liées à des activités liées à l'urgence sociale (seulement des réponses sur ce qui a été mis en place à Montréal).

Nous interpellons la Mairie du 7e, la Ville de Lyon (écologie urbaine), La Métropole et l'ARS. La seule réponse qui nous est apportée par l'ensemble de ces acteurs publics est que les punaises ne sont pas considérées comme un problème de santé publique car elles ne transmettent pas de maladies (même si le stress et l'anxiété qu'elles produisent sont reconnus). Il s'agirait donc d'un problème de salubrité publique, mais là non plus les acteurs publics ne semblent pas prêts à nous apporter des réponses. Tous nous renvoient vers le site du gouvernement, qui s'adresse aux individus et donne des conseils de prévention pour éviter d'en ramener chez soi lors de voyages, rien n'est pensé pour les lieux d'accueil collectifs. Si ce n'est ces trois lignes à la fin « *Concernant les hébergements collectifs, l'article 61 du Règlement sanitaire de votre département décrit les mesures prophylactiques à mettre en œuvre dans les hébergements collectifs. Il revient au maire de la commune d'implantation de l'établissement de prescrire ces opérations de désinsectisation.* ».

On interpelle notre assurance pour voir si nous pourrions être dédommagés, nous sommes bien accueillis mais visiblement la situation est trop nouvelle pour qu'ils puissent nous apporter une réponse claire.

Livrés à nous même, nous décidons de ne pas informer tout le monde (bénévoles et usagers) avant d'avoir des informations claires en termes de traitement et de prévention pour ne pas créer la panique, pour que les bagageurs et bagageuses (usager.e.s du service) ne décident pas tous et toutes de retirer leurs affaires de la bagagerie. Les jours qui suivent nous n'obtiendrons pas plus de réponse claire et devons donc nous débrouiller seuls. Pour nous, les enjeux sont multiples : comment éviter la propagation des punaises qui peuvent migrer d'un bagage à l'autre et mettre en difficulté les membres de l'association, qu'ils soient bénévoles, bagagistes, bagageurs ou salariés... ? Et comment éviter la propagation des punaises dans les logements, hébergements et lieux de travail des bénévoles bagagistes qui tiennent les permanences ?

Sans parvenir à être conseillés par les collectivités locales, nous nous en remettons aux conseils des structures partenaires de l'urgence sociale qui sont déjà confrontées au problème (il faudra traiter le local et congeler nos affaires ou les laver à 60°C en rentrant chez nous). On apprend par les partenaires du réseau de l'urgence sociale que certaines associations ont déjà dépensé plus de 10 000€ pour lutter contre les punaises de lit depuis début 2019.

Pour faire face il y a deux solutions à combiner : traiter chimiquement le local et congeler les bagages à -20°C. Le devis est de 4500€, ce qui est vraiment significatif. Mais cela ne nous semble pas non plus aberrant étant donné qu'il faut charger les 200 bagages dans un camion frigorifique (dans lequel les bagages devront rester au moins 72h) et traiter le local en parallèle puis remettre tous les bagages sur les étagères, au bon endroit, sans perdre les étiquettes numérotées qui permettent de

relier chaque bagage à un bagageur. Nous décidons de fermer la bagagerie du 7 au 11 novembre pour appliquer ce protocole (sans être sûrs qu'il soit réellement efficace dans la durée).

Le lundi 4 novembre au soir, nous avons une réunion de CA, pendant laquelle une question émerge : « est-ce qu'on peut congeler des objets électroniques sans risquer de les endommager ? ». Le lendemain nous avons confirmation que la congélation peut endommager les objets électroniques. Nous ne pouvons pas prendre le risque de perdre les données personnelles que les bagageurs ont placées dans leurs sacs sur des téléphones, des clés usb, des tablettes ou des ordinateurs. Nous décidons donc, d'ouvrir l'ensemble des bagages même si c'est contre la déontologie de notre association mais nous ne voyons pas d'autre solution en urgence – car il nous est impossible de contacter l'ensemble des bagageurs pour leur demander d'extraire eux-mêmes leurs objets électroniques de leurs sacs, peu d'entre eux sont joignables par téléphone, certain.e.s n'ont pas la possibilité de venir jusqu'à nous dans la semaine, hors il nous faut une action systématique et immédiate pour qu'elle soit efficace. Pour cela nous organisons une « nocturne » avec 5 administrateur.trice.s bénévoles et Lucille la coordinatrice. Nous prenons tous les 6 l'engagement moral de ne pas « regarder » ce qui se trouve dans les sacs et de nous concentrer exclusivement sur les objets électroniques, les sortir, les numéroter, de manière anonyme (nous ne savons pas à qui appartient tel ou tel sac, tel ou tel téléphone). Cela nous occupe de 21h à 2h du matin. Nous trouvons une cinquantaine d'objets électroniques et les étalons sur une table afin qu'ils soient traités le lendemain en même temps que le local. Nous faisons aussi le choix de communiquer en toute transparence auprès des bagageurs et bagageuses sur le protocole nous avons choisi de mettre en place. Leurs réactions sont positives, ils souhaitent que leurs affaires soient traitées et redoutent d'être infestés.

Le mardi 12 novembre, des administrateur.trice.s bénévoles sont à nouveau présents au local dès 7h du matin pour assister au déchargement du camion et à la réinstallation des bagages sur les étagères, puis remettre les objets électroniques dedans. Au total on comptabilise plus de 50h bénévoles fournies en un temps record, ainsi que plus de 30h salariées, qui démontrent bien la mobilisation qui a été nécessaire. En termes de budget, nous en sommes donc à 250€ pour la détection, 4500€ pour le traitement, ce qui est bien au-delà de l'enveloppe « désinsectisation » que nous avions prévue.

C'est beau l'énergie collective mais cet épisode nous pose de nombreuses questions : A quelle fréquence allons-nous devoir répéter l'opération ? Est-ce que cela a du sens si ça n'est pas coordonné avec les centres d'hébergement ? Comment agir entre acteurs de l'urgence sociale de manière coordonnée pour que cela puisse avoir un effet durable sur la prolifération ? Est-ce que cela sert à quelque chose que chaque CHU (Centre d'Hebergement d'Urgence), CHR (Centre d'Hebergement et de Réinsertion Sociale), ou bagagerie, paie une fortune (d'argent public) pour des traitements si cela n'est pas fait au même moment ? Comment les employeurs peuvent-ils assurer aux équipes salariées confrontées aux punaises de lit : des conseils préventifs fiables, une prise en charge du traitement du domicile s'il est infesté ? Les assurances sont-elles prêtes ? Qu'en est-il pour les équipes bénévoles ? Est ce que ce problème de salubrité publique, qui implique la Cité au sens large, n'est-il pas sous estimé ? Est-ce qu'il existe des connaissances fines des punaises de lits qui nous permettraient de savoir : si elles peuvent se développer

dans une bagagerie sociale (où il y a peu de présence humaine quotidienne et pas de lits) ? Comment s'en débarrasser alors qu'elles peuvent végéter jusqu'à 2 ans sans se nourrir ? Est-ce qu'un traitement hebdomadaire à la terre de diatomée serait pertinent ? Est-ce qu'un traitement chimique du local tous les deux mois serait suffisant ? Quelle serait la fréquence recommandée ? Quelles sont les actions préventives fiables ? Est-ce que des parasitologues pourraient nous aider à y voir clair ?

Nous, acteurs de terrain, avons besoin d'interlocuteurs et de coordination entre nos actions préventives et de traitement afin que la prolifération des punaises soit stoppée et ne fragilise pas encore davantage les personnes qui n'ont pas accès au logement. A ce titre, nous demandons aux pouvoirs publics locaux : Mairie, Métropole de Lyon et/ou Agence Régionale de Santé, de bien vouloir organiser une à plusieurs réunions de coordination entre acteurs sur ce sujet afin que nous puissions trouver ensemble des réponses efficaces et concertées.